

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 3 (1918)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger

RAIFFEISEN

Moniteur Financier Rural

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant le 20 de chaque mois. — Abonnement Fr. 1.— par an

ÉDITEUR (abonnements et annonces): UNION SUISSE DES CAISSES RAIFFEISEN, Poststrasse 14, St-Gal (compte de chèques postaux IX. 970). Toutes les correspondances concernant la RÉDACTION, doivent être adressées à M. Aug. Mounoud, pasteur à Palézieux. — EXPÉDITION: Impimerie A. Bovard-Giddey, Maupas 7, Lausanne.

AVIS IMPORTANT

Comme nous l'avons déjà fait l'année dernière, et à la demande d'un certain nombre de Caissiers, nous enverrons, *sans autre avis*, les formulaires pour l'établissement des comptes annuels à toutes nos Caisses romandes. Les Caisses qui possèdent déjà ces formulaires et qui ne désirent pas en recevoir cette année sont priées de nous le faire savoir avant le 31 courant.

Le travail et les frais de notre Bureau central à St-Gall augmentent sans cesse et dans le but de répondre dans la norme du possible aux vœux qui ont été émis en plusieurs lieux de la Suisse occidentale relatifs à une décentralisation administrative, les *comptes annuels* ainsi que les *extraits justificatifs* pourront être envoyés à M. Mounoud, membre du Comité de Direction, à Palézieux, qui se chargera de leur vérification.

Toutes les demandes de renseignements que nécessiterait la clôture des comptes pourront lui être adressées.

Nous rappelons que les comptes annuels de toutes les Caisses de l'Union doivent nous parvenir avant le 31 mars, afin de nous permettre d'établir la Tablette statistique, si possible, avant l'assemblée générale que nous espérons pouvoir convoquer au premier printemps.

Le Comité de Direction.

Bons de Caisse de la Confédération suisse

Nous rappelons aux Comités de nos Sections que la Caisse de l'Union Suisse reçoit en tout temps — et jusqu'à nouvel avis — les souscriptions aux Bons de Caisse 5 % émis par la Confédération pour couvrir partiellement le capital de roulement nécessaire pour le ravitaillement du pays.

Le taux d'émission est fixé à 99 ½ % pour les Bons à un an de terme et 99 % pour les Bons à deux ans. Le taux ressort ainsi à 5 ½ % pour les deux catégories.

Les souscriptions sont reçues depuis 100 fr. et multiples de 100 fr. et nous bonifions aux Caisses qui nous transmettront leurs ordres la commission habituelle de ¼ %.

Le Bureau Central.

A nos abonnés

Le renchérissement général de nos frais d'impression nous oblige à solliciter de nos fidèles lecteurs et abonnés un petit sacrifice que nous espérons momentané. Le Comité de Direction a décidé de porter de 1 fr. à 1 fr. 50 l'abonnement aux deux organes officiels de l'Union. Les petites Caisses qui nous en feront la demande pourront obtenir des réductions de prix.

Le marché de l'argent

Un certain nombre de Comités paraissent désireux de connaître notre avis sur les conditions actuelles du marché de l'argent et sur les perspectives de renchérissements des taux que l'on entend énoncer de divers côtés.

Il est toujours dangereux de jouer au prophète et nous n'avons aucun désir de nous aventurer sur un domaine où notre incompétence est notoire. Nous pouvons cependant noter quelques indications précieuses à retenir et dont la portée n'échappera à personne.

Au commencement d'octobre la Banque nationale élevait le taux officiel de ses escomptes ainsi que le taux de ses prêts sur nantissements de papiers de premier ordre. On entend par taux officiel d'escompte, celui appliqué par la Banque pour l'escompte des lettres de change. A côté du taux officiel nous devons nommer le taux dit privé, c'est-à-dire celui que les autres banques appliquent dans leurs escomptes. Selon les conditions du marché de l'argent, ce dernier taux est inférieur de $\frac{1}{8}$ jusqu'à 2,3 % à celui de la Banque nationale.

Tandis que depuis fort longtemps les conditions de la Banque restaient sans changement, le 3 octobre dernier elle fixait ses taux pour les deux catégories d'opérations ci-dessus désignées à 5 $\frac{1}{2}$ et 6 %.

En ce domaine le premier établissement financier de la Confédération joue le rôle de régulateur des prix sur le marché de l'argent. Ses conditions sont-elles élevées, les prêts et les crédits renchérissement aussitôt; viennent-elles à baisser, l'argent peut être obtenu dans les Banques à des taux plus avantageux.

En automne, à la St-Martin et aux approches de la fin de l'année, les demandes de capitaux sont toujours plus nombreuses et plus considérables, tandis que de juillet à septembre on peut ordinairement constater une augmentation sensible des disponibilités. Ces faits affectent en tout premier lieu la Banque nationale. En prévision des demandes exceptionnellement élevées qui lui seront présentées vers la fin de l'année et qui pourraient la placer dans une situation difficile, elle prend dès maintenant ses mesures, en augmentant ses prix, pour diminuer les demandes de crédit et pour être armée en vue des besoins croissants.

Les nombreux emprunts de la Confédération, des cantons et des villes qui affluèrent sur le marché au cours de cette année ont épuisé fortement les capitaux disponibles. De nouvelles émissions de titres excellents, qui feront également appel à l'épargne nationale sont, les unes à l'étude, les autres déjà en cours. Au nombre de ces dernières rappelons les Bons de Caisse de la Confédération dont nous parlons ci-dessus, et dont l'intérêt ressort à 5 $\frac{1}{2}$ %. Dans ces dernières années la Confédération, les cantons et les communes ont dû faire des dépenses exceptionnelles, dont on n'aurait jamais auparavant soupçonné l'étendue, pour solder les frais de la mobilisation, pourvoir aux besoins du ravitaillement du pays, soulager les misères causées par la guerre, accorder à leurs employés des indemnités pour le renchérissement de la vie, etc. A ces obligations nouvelles, auxquelles il était impossible de se soustraire, il ne pouvait être satisfait par le moyen habituel, l'élévation des impôts. La Confédération, tout particulièrement, dont la principale source de revenus réside dans les droits de douane, voyait ses revenus diminuer d'une façon inquiétante quoique fort naturelle.

Il y a une année à peine les obligations 5% étaient aisément émises au pair et trouvaient des acquéreurs que ne détournait pas l'échéance lointaine du remboursement. Aujourd'hui ces titres, à 8-10 ans de terme, sont dédaignés en bourse, leur cours baisse sans cesse, quoique, avec la prime au remboursement, leur taux ressort au 5 $\frac{1}{2}$ % au minimum.

Après quatre ans d'une guerre épouvantable, l'aurore de la paix s'est enfin levée sur un monde lassé de tant d'horreurs, dégoûté de tant de crimes. L'heure est venue de faire bientôt face aux difficultés de la période de transition dans laquelle nous sommes entrés. On ne saurait donc recommander trop instamment à tous ceux qui disposent du crédit public, et c'est le cas pour les Comités directeurs de nos Caisses Raiffeisen, de prendre les mesures de précaution que nécessitent les circonstances et, en particulier, de ne pas aliéner leurs disponibilités en des placements à long terme, quelque excellents qu'ils puissent être par ailleurs. Avant tout il est indispensable de pouvoir répondre aux exigences du crédit d'exploitation, champ d'action naturel et tout indiqué de nos mutualités de crédit.

Nos Comités veilleront à conserver autant de moyens liquides que les circonstances peuvent l'exiger; ils se refuseront, à moins qu'ils ne disposent eux-mêmes de capitaux à long terme, à souscrire aux obligations à échéance trop lointaine et ne feront des prêts sur hypothèque qu'à bon escient.

On est généralement d'accord, dans les cercles financiers, pour prévoir un resserrement général du marché de l'argent; la guerre franco-allemande de 1870-71 fut suivie d'une crise identique.

L'agriculture suisse a mis en réserve des capitaux relativement considérables dont elle n'avait pas l'emploi immédiat. Elle sera, nous n'en doutons pas, contrainte d'y faire appel pour faire face aux nécessités d'une culture encore plus intensive que par le passé du sol national.

Quelle indemnité allouer aux Caissiers ?

Il nous est difficile de répondre à cette question qui nous est fréquemment adressée. Tout ouvrier est digne de son salaire, et plus le travail est délicat et difficile, plus les responsabilités sont grandes, d'autant plus légitime est une rétribution normale.

Que les Comités veillent bien ne pas l'oublier. Le Caissier est l'âme d'une mutualité de crédit. Un bon administrateur, discret, exact, soigneux des intérêts qui lui sont confiés, jaloux des progrès de sa Caisse est une perle rare.

Ceux qui ont eu le bonheur de la trouver, doivent veiller à la conserver, y mettre le prix nécessaire.

Je sais bien que le traitement que nos Caisses, même les plus privilégiées, peuvent accorder à à leur gérant ne sera jamais bien considérable, qu'il ne tentera la cupidité de personne. Dans le budget d'une famille, au prix actuel de la vie, ce ne sera qu'un appoint.

Il est bon qu'il en soit ainsi.

Une Caisse Raiffeisen, consciente de son rôle et fidèle à ses principes, n'aura jamais l'ambition de drainer à son profit toutes les ressources financières d'une contrée. Elle limitera son rayon d'action. Le champ qu'elle cultive peut être embrassé d'un seul coup d'œil, mais elle le soignera avec d'autant plus d'attention et d'amour. Dans de telles conditions son chiffre d'affaires restera toujours modeste comparé à celui de toute autre banque; les bénéfices réalisés ne permettront pas

de plantureuses indemnités, que ne réclame du reste aucun de nos Caissiers.

Il en est qui, d'un geste désintéressé, ont jusqu'ici refusé tout traitement. Le bien qu'ils ont pu faire leur est une récompense suffisante de leurs peines. Nous ne doutons pas que les Caisses ainsi privilégiées ne trouvent les moyens d'affirmer leur reconnaissance, de façon discrète mais tangible, à qui se dévoue ainsi pour elles.

Les nécessités de la vie interdisent à la plupart d'imiter une telle attitude. Et si nous comprenons et apprécions la réserve d'un Caissier qui se refuse à recevoir un salaire raisonnable aussi longtemps que l'institution n'est pas solidement établie, ces scrupules doivent disparaître du jour où la situation s'est stabilisée. C'est aux Comités d'y veiller.

Est-il juste que les bienfaits que procure à une population la présence d'une mutualité de crédit soient acquis au détriment d'un seul ?

Les circonstances varient à l'infini; nous ne pouvons fixer de règle générale applicable à tous les cas. Nous avons cru cependant, en cette fin d'année où la question qui nous occupe va venir à l'ordre du jour des assemblées générales, de rappeler aux membres de nos Caisses ce qu'ils doivent aux hommes aussi modestes que dévoués auxquels ils sont redevables, pour une part bien plus grande qu'ils ne se l'imaginent sans doute, de la prospérité de leur association.

Les dettes de guerre.

La dette publique des divers Etats de l'Europe s'élevait, avant la guerre déjà, à un chiffre fort respectable. Sans doute, la contrevaletur en était représentée par des capitaux immobiliers très importants, en chemins de fer, mines, installations électriques, etc.

Des dettes de 20 à 30 milliards n'avaient rien d'extraordinaire pour les grandes puissances; le service de leurs intérêts se faisait normalement et sans peine.

La question de l'amortissement ne laissait pas cependant que de préoccuper les financiers et les politiciens. L'Etat moderne devenant de plus en plus industriel aurait dû s'astreindre, à moins de courir à la faillite, aux lois économiques qui veulent que l'outillage s'amortisse dans un laps de temps relativement court. Les entreprises

étatistes ne réalisant que fort difficilement des bénéfices, on crut pouvoir demander à l'impôt, tant direct qu'indirect et à des taxes douanières toujours plus sévères, les ressources dont on avait besoin pour satisfaire aux exigences des budgets militaires qui allaient s'enflant chaque année davantage.

Si telle était la situation financière des Etats européens au début de 1914, comment s'étonner — les dépenses ayant augmenté de façon fantastique au cours de ces quatre années de guerre — que tous les pays se trouvent actuellement grevés de dettes gigantesques.

L'Angleterre a dépensé, depuis le début des hostilités, plus de 7,930 millions de livres sterling. Nonobstant des élévations d'impôt allant jusqu'au 80 % pour les bénéfices de guerre, sa dette s'est augmentée, à en croire les documents officiels, de 6054 milliards de livres sterling.

Un rapport du ministre des finances de France totalisait par 87,2 milliards les crédits budgétaires depuis août 1914 jusqu'à fin 1917, soit 31 milliards par année. Le total de la guerre s'élevait à 99,381 milliards. De cette somme, 18 milliards étaient dûs à la Banque de France, 10,1 milliards à l'Angleterre et 10,6 milliards à l'Amérique.

Avant le dernier emprunt dont les journaux viennent d'enregistrer le succès vraiment phénoménal, les *Etats-Unis* avaient déjà emprunté, pour les frais de la guerre, 20 milliards de dollars.

La dette de guerre de la *Russie*, d'après des renseignements de source américaine, se chiffre par 105 milliards.

L'Italie accusait en juin 1918 une dette de guerre de 46 milliards. Il n'est sans doute pas téméraire de l'estimer actuellement à 60 milliards au moins.

Les derniers emprunts de l'Allemagne porteront sa dette à 100 milliards. On ignore encore quelle part a été amortie par les impôts perçus pendant ces quatre années. — En plus, cette puissance devra certainement supporter les frais de reconstitution des territoires envahis et dévastés par elle et faire face à des obligations financières exceptionnelles qui pèseront lourdement et pendant de longues années sur toutes les classes de la population.

L'Autriche-Hongrie a souscrit en 8 emprunts de guerre et auprès des Banques une dette de 94,421 millions de couronnes.

Quant aux prêts consentis à d'autres nations, la France accuse 6,4 milliards, l'Angleterre 15,2 milliards et les Etats-Unis 36 milliards (en francs).

Le tableau suivant offre une vue d'ensemble des dettes de guerre des Etats belligérants, exprimées en millions de francs.

Angleterre	152,672
France	99,381
Etats-Unis	103,600
Russie	105,102
Italie	43,392
Allemagne	123,000
Autriche-Hongrie	98,932
Suisse	826
Autres Etats	27,000

Ce ne sont pas là, cependant, des chiffres définitifs. La dette totale, abstraction faite des indemnités que le vaincu devra s'engager à payer, atteindra sûrement 900 milliards; l'intérêt annuel à payer, au 5 %, sera de 45 milliards.

De tels chiffres n'étaient guère employés jusqu'ici que dans les calculs astronomiques; le monde de la finance les ignorait absolument.

Guerre gigantesque: dettes non moins gigantesques. Comment pourront-elles recevoir leurs intérêts? Comment parvenir à les amortir? Dans la première et la deuxième année de la guerre, lorsque la dette ne s'élevait qu'au quart ou au tiers de la somme actuelle, on espérait y pourvoir par des monopoles nouveaux, l'étatisation des mines, des impôts sur les bénéfices de guerre. Combien on est loin de compte aujourd'hui. Les économistes, les financiers cherchent à l'envi; on n'est pas encore parvenu à trouver une solution satisfaisante de ce redoutable problème. Les journaux évitent toute discussion un peu approfondie sur un sujet aussi scabreux. Le plus simple, sans doute, serait de déclarer la faillite de l'Etat, mais les conséquences d'une telle mesure seraient telles qu'on préfère ne pas y penser. Le stratège financier qui saura indiquer les voies et moyens de sortir le char de l'Etat du gouffre ne s'est pas encore révélé.

(A suivre.)